



CONFÉRENCE SUR LE PACIFISME

Par M. André Lafargue, Avocat-Conseil du Consulat de France

M. le Consul Général, M. le Président, Mesdames, Messieurs: Lorsque très gracieusement le Comité du Programme de nos réunions mensuelles m'invita à faire une conférence à l'Athénée, en me laissant le choix du sujet, j'avoue que je me trouvais tout d'abord très embarrassé et que j'hésitais à donner une réponse favorable. D'un côté je me sentais très flatté du grand honneur qui m'était fait et de l'autre je me demandais s'il n'était pas plutôt téméraire à mon âge de faire entendre ma voix et d'émettre mes idées devant l'assemblée d'élite qui assiste à nos séances littéraires. Je savais que de nombreux conférenciers illustres avaient laissé d'ineffaçables souvenirs aux auditeurs distingués dont la présence a toujours rehaussé l'éclat de nos fêtes. Je n'oubliais pas que des sujets de tous genres avaient été discutés avec maîtrise par mes devanciers et que l'honneur d'être invité à faire une conférence à l'Athénée était à la fois très enviable et très redoutable. Je frissonnais tant soit peu à l'idée de la tâche que j'acceptais et de la lourde responsabilité que j'assumais en répondant "oui" à l'aimable demande qui m'était faite. Comme une embarcation frêle et légère ballotée par des vents contraires, sur une mer agitée, et je savais quel parti prendre, et je devais cependant donner une réponse à brève échéance, lorsque tout à coup je me suis rappelé que cette conférence devait être faite surtout devant un auditoire composé en grande mesure de charmantes Néo-Orléanaises, qui pour n'en être pas moins de fins connaisseuses et d'excellents critiques, possèdent cependant ce bon cœur et cette tendre indulgence qui font quelques fois dire au plus timide: "Je tenterai l'aventure". Sous l'inspiration de cette pensée la petite barque dont je vous parlais toute à l'heure a cessé de tourner sur elle-même au gré des vents, une brise plus forte que les autres — votre bon vouloir et vos sourires encourageants, mesdames — a gonflé sa voile, l'a dirigée vers ce port dans lequel elle entre maintenant, pour y jeter l'ancre et y séjourner un instant — les salons de nos aimables hôtes et le gracieux auditoire qui veut bien entendre cette conférence.

à tout jamais le plus grand des fléaux, celui qui a si souvent et sans logique aucune brutalement ravi à la femme soit un fils, un père, un époux ou un frère, je l'ai dit, La Guerre effroyable et hideuse.

Certes je me rends bien compte que l'on peut m'objecter que le moment est bien mal choisi pour discuter un sujet comme celui que je me suis proposé. La voix tonnante des canons Bulgares se fait entendre de jour en jour sous les murs d'Andrinople et dans les tranchées de Tchataldja à quelques milles de la Capitale de l'Islamisme. Les dépêches nous apportent constamment les détails les plus circonstanciés sur les combats sanguinaires qui se livrent entre les alliés Balkaniques et les défenseurs du Croissant. C'était hier encore que l'Italie envahissait la Tripolitaine et après plusieurs mois d'une guerre meurtrière, annexait ce pays et proclamait sa suprématie sur les tribus arabes de la Lybie. Les conflits Hispano-Américains, Anglo-Boers et Russo-Japonais sont de date trop récente pour que nous ayons pu les oublier, et il semblerait que plus on a conseillé aux nations de vivre en paix plus elles se sont évertuées à se déclarer la guerre et à s'entredétruire. Je vois donc un sourire sceptique se dessiner sur les lèvres de ceux qui ne croient pas à l'avènement de la Paix Universelle et il me semble que ces mêmes personnes à l'occasion n'hésiteraient pas à déclarer que je suis un Don Quichotte du XXe siècle. Erreur profonde qui ne peut naître que de l'apathie ou du désir que l'on aurait de voir se prolonger une situation peu digne de la haute civilisation qui nous caractérise. Aur railleurs et aux sceptiques je réponds: "Puisque la guerre sévit en ce moment sur notre Globe, puisque nous en constatons tous les jours les horreurs et les ravages, puisque nous admettons qu'il est odieux que tant de vies si utiles à leur foyer et à leur patrie soient sacrifiées sur les champs de bataille de la Turquie d'Europe, d'un commun accord proclamons aussi souvent que l'occasion s'en présente que la guerre est une institution barbare et qu'il y a lieu de la supprimer. C'est le grand mal des siècles dont nous avons hérité et nous sommes trop éclairés pour ne pas nous apercevoir que nous nous devons à nous-mêmes et aux générations futures de le combattre de toutes nos forces, de le flétrir et de le désigner à l'opprobre des nations humanitaires. Plus ce sujet de la Paix Universelle sera discuté, plus il en sera question dans nos réunions, au foyer et partout où nous nous rencontrerons, plus nous remplirons le devoir sacré qui nous incombe de tendre la main à nos frères étrangers et de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les nations du monde, car il est une vérité profonde que l'on ne saurait oublier: l'homme n'a pas le droit de tuer son prochain, seul le Créateur peut rappeler à lui la créature.

La Paix Universelle et la route à suivre pour y arriver, sont des sujets trop vastes, trop étendus et trop complexes pour que l'on puisse les développer et les traiter à fond en une conférence comme celle que j'ai l'honneur de vous faire aujourd'hui. Et puis je n'ai nullement l'intention de me poser en autorité en la matière. Je vais cependant faire de mon mieux, d'abord pour vous parler un peu de l'Histoire de l'Œuvre de Paix et de Conciliation Internationales qui précède aujourd'hui les grands peuples de notre globe, et ensuite je tâcherai dans la mesure de mes moyens de vous exposer quelques raisons pour lesquelles il est du devoir de tout être civilisé de contribuer pour sa part et autant qu'il le peut à la réussite de cette œuvre grandiose qui a pour but principal de faire cesser toutes les guerres et de réunir les nations en un groupement à tout jamais harmonieux, tel que le comporte le haut degré de civilisation auquel elles sont arrivées au vingtième siècle.

A plusieurs reprises, mais généralement d'une façon spasmodique et non systématisée, il a été question du règne de la Paix parmi les nations, avant que des efforts sérieux et soutenus soient faits pour tâcher d'arriver à ce résultat. C'était surtout à la suite d'une guerre particulièrement meurtrière et dévastatrice que l'humanité semblait se soulever avec horreur et demander que l'on fasse à tout jamais cesser les conflits armés qui la dépouillaient de ses existences les plus chères et les plus précieuses. Mais cette agitation ne durait qu'un instant, bien vite, les gouvernements repréaient d'une main de fer un élan si peu propre à encourager leurs desseins politiques et leurs visées arbitraires. La guerre était considérée par la vieille diplomatie comme un mal parfois nécessaire, et pour arriver à en convaincre les peuples, cette même vieille

diplomatie, profondément arbitraire et égoïste, leur parlait d'amour, de patrie, de foyer à défendre, de l'honneur de la nation, et d'une foule d'autres sentiments sacrés, auxquels ils faisaient appel sous les prétextes les plus faux et les plus néfastes. Le brave peuple ébloui de tout ce qu'on lui racontait, comme Marlborough partait en guerre, sans le moindre souci, ne pensant qu'aux triomphes à obtenir et à la pompe dont s'entourait toujours le militarisme.

A la fin des guerres Napoléoniennes, au commencement du XIXe siècle, le carnage avait été si grand, l'holocauste si colossal, que l'on entendit de nouveau des gens qui demandaient que les différends entre nations se réglasent par tout autre moyen que par le fer. Ulm, Iéna, Wagram et Austerlitz avaient tout d'abord éclairé l'histoire d'un soleil éclatant et merveilleux, mais qui avec les années s'éteignait graduellement à l'horizon sanglant des champs de bataille qui portaient ces noms. On oubliait la victoire pour penser aux victimes. On commençait à trouver que c'était payer bien cher la gloire et le prestige militaires. On se rendait compte que l'existence humaine fauchée d'une façon si brutale et sur une aussi grande échelle était bien trop précieuse pour qu'on puisse y retrouver l'équivalent dans les quelques lambeaux de territoire que l'on avait conquis. Aussi des gens aux idées larges et libérales, au cœur généreux, et libres de toute attache gouvernementale, agitent la question de soumettre à l'arbitrage les différends qui s'élevaient entre nations. Au fer et au feu, devaient succéder la justice et la paix. Mais c'était trop beau et surtout trop peu pratique au point de vue des diplomates et des hommes chargés de diriger les destinées des nations. On traita alors, ceux qui avaient osé préconiser ces idées de visionnaires, de toqués, on les accusa même de manquer de patriotisme. Aussi leurs protestations demeurèrent vaines et l'Europe et l'Amérique, pendant le siècle qui vient de s'écouler virent se déchainer le Démon de la Guerre sur plusieurs parties de leurs continents et à plusieurs reprises. Les enfants de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Russie, de presque toutes les nations Européennes, ainsi que les fils des Etats-Unis et du continent Américain sud, ont largement payé leur tribut à ce Moloch insatiable qu'est la Guerre, pendant le XIXe siècle.

VENTES A L'ENCAIN

Par STERN & GUMBEL, LTD ANNONCE JUDICIAIRE. Mme Sophie Castaner vs. Georges Castaner — No. 32,662 — Cour Civile de District — Division B.

Au plus haut et dernier enchère-seur 4061 COTTAGE SIMPLE. Construit sur un terrain de 125x110 2710 S. Claiborne, cadoisage Quatrième. A L'ENCAIN MARDI 5 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No. 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD., Stern, Encanteur — Il sera vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante:

quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Tremaine et Favonius à Washington, ces dits lots s'ajoutent l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds trois pouces de large sur 110 pieds de profondeur. Le lot A formant l'encadrement des rues Tremaine et Quatrième. Les améliorations sont comptées comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant quatre chambres, banier, etc.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra verser les taxes pour l'année 1913. Les loyers dus sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente devant être signé par le notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, LTD., Encanteurs, WOODVILLE & WOODVILLE, et GEO. UTEREINER, Avocats. MARS 5, 10, 15, 20, 25, 30, 1913

ANNONCES JUDICIAIRES VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans — En vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred J. Grace, Juge de la Cour Civile de District, daté le onzième jour de février 1913 et en conformité de l'acte No. 55 des actes de l'Assemblée Générale de 1913, l'officier en vente, et vendra à l'enchère publique à la porte principale de la Cour de la Paroisse d'Orléans (dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis) à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, Samedi 22 mars 1913 à 11 heures a. m., au dernier et plus offrant enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré de terre désigné comme carré No. 766, borné par les rues Bernadotte, Venus, Arles et Washington. Conditions de la Vente — Comptant. Pas moins de trois cents dollars.

SHERIFF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLEANS, Baton Rouge, Lnc., 11 février 1913. Approuvé par J. F. GRACE, Juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, le 15 février 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de James M. De Coursey. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,857 — Division C. Attendu que James M. De Coursey, Jr., a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administratives dans la succession de James M. De Coursey, décédé in testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à comparaître dans les dix jours de la date de la publication de ce avis, sous peine de ce qu'il n'en serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. LAUTENSCHLAGER, Avocat. 2826 rue 794,9

Un peintre se présente rue du Commandant-Marchand. — Je sollicite l'honneur, monsieur le président, de votre pose, pour un tableau du prochain Salon. — Impossible, cher monsieur, vous êtes cubiste et moi je suis "point carré".

GRAND MAGASIN DE MEUBLES. Nous nous permettons d'attirer l'attention de notre nombreuse clientèle et du public en général sur le Grand Assortiment de Meubles. Nous avons reçu afin de pouvoir être agréables aux acheteurs. Nous garantissons la qualité et nos prix défient toute concurrence. Nous avons un assortiment des plus variés en meubles de salons, lits de cuivre, chambres à coucher, fauteuils, berceuses, etc., etc. Venez nous voir avant de faire vos achats. Vous constaterez la modicité de nos prix et la bonne qualité de nos marchandises. Francis and Paul Maestri Furniture Co. LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE DE LA VILLE. Au Coin des Rues Ramparts et Iberville. Phone Main 243. UN SEUL MAGASIN LE GRAND MAGASIN PAS DE SUCCURSALE

BUREAU DE SANTE DE LA VILLE DE NOUVELLE ORLEANS ET DE LA PAROISSE D'ORLEANS. MUNICIPAL OFFICE BUILDING. AVIS. Les ordonnances Nos. 5 et 7 de la séance du Bureau de Santé ayant été promulguées dans le Journal officiel les 15 et 16 mars, sont maintenant en loi. Tous les propriétaires ou opérateurs de théâtres, "moving picture shows", et autres lieux de divertissements publics, sont requis suivant ces ordonnances, de les enregistrer à l'Office du Bureau de Santé de la Paroisse d'Orléans et de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Un affidavit sera fait à la Cour de Recours contre ceux qui ne rempliront pas cette formalité, après la publication de cet avis.

BUREAU DE SANTE DE LA VILLE DE NOUVELLE ORLEANS ET DE LA PAROISSE D'ORLEANS. MUNICIPAL OFFICE BUILDING. Nouvelle-Orléans, Lnc., 4 mars 1913. Avis est publiquement donné ici et après le 1er jour d'avril 1913, tous les propriétaires ou opérateurs de théâtres, "moving picture shows", et autres lieux de divertissements publics, sont requis de les enregistrer au Bureau de Santé pour la Paroisse d'Orléans. Les officiers de police qui observeront des violations de cette loi seront punis, par l'intermédiaire de leurs chefs officiels, de les rapporter au Bureau.

VENTES A L'ENCAIN Par STERN & GUMBEL, LTD ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castaner vs. Georges Castaner — No. 32,662 — Cour Civile de District — Division B.

Au plus haut et dernier enchère-seur 4061 COTTAGE SIMPLE. Construit sur un terrain de 125x110 2710 S. Claiborne, cadoisage Quatrième. A L'ENCAIN MARDI 5 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No. 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD., Stern, Encanteur — Il sera vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante:

quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Tremaine et Favonius à Washington, ces dits lots s'ajoutent l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds trois pouces de large sur 110 pieds de profondeur. Le lot A formant l'encadrement des rues Tremaine et Quatrième. Les améliorations sont comptées comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant quatre chambres, banier, etc.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra verser les taxes pour l'année 1913. Les loyers dus sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente devant être signé par le notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, LTD., Encanteurs, WOODVILLE & WOODVILLE, et GEO. UTEREINER, Avocats. MARS 5, 10, 15, 20, 25, 30, 1913

ANNONCES JUDICIAIRES VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans — En vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred J. Grace, Juge de la Cour Civile de District, daté le onzième jour de février 1913 et en conformité de l'acte No. 55 des actes de l'Assemblée Générale de 1913, l'officier en vente, et vendra à l'enchère publique à la porte principale de la Cour de la Paroisse d'Orléans (dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis) à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, Samedi 22 mars 1913 à 11 heures a. m., au dernier et plus offrant enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré de terre désigné comme carré No. 766, borné par les rues Bernadotte, Venus, Arles et Washington. Conditions de la Vente — Comptant. Pas moins de trois cents dollars.

SHERIFF CIVIL DE LA PAROISSE D'ORLEANS, Baton Rouge, Lnc., 11 février 1913. Approuvé par J. F. GRACE, Juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, le 15 février 1913.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de James M. De Coursey. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,857 — Division C. Attendu que James M. De Coursey, Jr., a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administratives dans la succession de James M. De Coursey, décédé in testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à comparaître dans les dix jours de la date de la publication de ce avis, sous peine de ce qu'il n'en serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. LAUTENSCHLAGER, Avocat. 2826 rue 794,9

FRENCH DRY CLEANING. (Nettoyage à sec Français) Pas une fantaisie d'une mode, mais une industrie qui est maintenant une nécessité. Chaque département est sous la supervision directe d'une administration expérimentée et compétente. Téléphonez Main 3897 et nous enverrons un solliciteur directement à votre porte. New York Drying and Cleaning Co. 329 Rue St-Charles

SIROP ANGELL CONTRE LA TOUX COQUELUCHE TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE. 25 et 50 SOUS. Préparé par DR. RICHARD ANGELL. Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. 27 oct-7m-dim-mar-jeu

Treillis en Fil de Fer pour Poulailers MARQUE ROEBLING—GALVANISÉ AVANT ET APRÈS LE TRESSAGE Double Bordure—Tous les joints soudés. Une fois en place, durera. Maille de deux pouces, fil de fer No. 19. 40 pouces de haut... 1.25 48 pouces de haut... 1.50 56 pouces de haut... 1.75 64 pouces de haut... 2.00 72 pouces de haut... 2.25 80 pouces de haut... 2.50 88 pouces de haut... 2.75 96 pouces de haut... 3.00 104 pouces de haut... 3.25 112 pouces de haut... 3.50 120 pouces de haut... 3.75 Exempte par rouleaux—150 pieds dans un rouleau. MILLION ARTICLE KLINE RUE CHARTRES près de Canal

W. G. Coyle & Co. CHARBON et COKE. Phone Main 2125-2126-2127 337 RUE CARONDELET

D. MERCIER'S SONS Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et fermé le dimanche. Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2ème District. PHONE MAIN 4386.

F. A. BRUNET IMPORTATEUR DIRECT HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER 315 RUE ROYALE 313 ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE. La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans. Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos marchandises pour lesquelles je défie toute concurrence. Les ordres de la campagne sont sollicités. PHONE MAIN 4386.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assuré, à savoir: "Rendre certain ou garantir." Toutes personnes en réclamations pour pertes assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieux conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons nous le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices et la satisfaction que leur ont donnée nos règlements. STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 620 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Prospectus et informations données gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière.

UNE DIRECTION Tarifs Pour les Colons POUR LA CALIFORNIE VIA SOUTHERN PACIFIC Du 15 Mars au 15 Avril, 1913 \$37.00 Depuis la Nouvelle-Orléans Deux trains directs par jour Voir Agent du Southern Pacific pour renseignements complets